

LA NÉCESSAIRE MODERNISATION DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

**Rapport d'information de MM. Xavier Pintat, sénateur de la Gironde
et Jeanny Lorgeoux, sénateur du Loir-et-Cher**

Rapport d'information n° 560 (2016-2017)

Rapport

- **Une modernisation qui touche l'ensemble des composantes de la dissuasion française**

Le renouvellement des capacités françaises à court et à long terme est fondamental dans la démonstration et le maintien de la crédibilité de la dissuasion. Les grands rendez-vous identifiés dans le rapport se situent à l'horizon 2033/35, avec la mise en service à cette échéance du SNLE de 3ème génération, des successeurs des missiles M-51.3 et ASMMPA, ainsi que la modernisation éventuelle de notre flotte de porteurs.

Les décisions d'investissement les plus significatives devront être prises dès la prochaine loi de programmation militaire, car la dissuasion se pense dans le temps long.

Pour le remplacement des SNLE en service, le choix a été fait de s'orienter vers un navire de troisième génération, compatible avec les infrastructures existantes et en conséquence de renoncer, à ce stade, au développement d'une nouvelle génération de missile nécessairement volumineux pour retenir le choix d'un missile de la gamme M51 qui évoluerait pas-à-pas pour s'adapter au besoin par incréments successifs.

Quatre sous-marins devraient être mis en chantier pour assurer la permanence à la mer d'au moins un SNLE en patrouille. L'objectif consiste à maintenir l'invulnérabilité des SNLE face à l'évolution de la menace, ce qui conduit principalement à améliorer leur discrétion

acoustique et leur furtivité, leurs capacités de détection sonar, leur système de navigation, la robustesse des moyens de transmission et la résilience en matière de cybersécurité en mer et à quai.

Le programme est passé au stade d'élaboration en novembre 2016 ; sa réalisation pourrait débuter en 2020 avec un objectif d'admission en service actif à l'horizon 2033. Un parc homogène est attendu aux alentours de 2048 et un retrait du service pour le dernier des quatre futurs SNLE vers la fin des années 2080.



SNLE Le Triomphant © Marine nationale

En ce qui concerne la composante aéroportée, le programme de rénovation à mi-vie de l'ASMMPA est en cours de réalisation depuis 2016 avec une mise en service opérationnelle, à partir de 2022, pour traiter les obsolescences et maintenir le niveau de performance opérationnelle du missile (pénétration et précision) au moins jusqu'à l'horizon 2035.

À l'horizon 2035, une évolution plus ambitieuse est envisagée pour succéder à l'ASMMPA-R. En effet, la durée de vie du

missile conduira à son retrait du service aux alentours de 2035. Au regard des évolutions des défenses adverses, le lancement du programme d'ensemble air-sol nucléaire de 4^{ème} génération (ASN4G) est impératif : pour maintenir la crédibilité et l'efficacité de la composante aéroportée à l'horizon 2040 et avoir un niveau de performances et d'évolutivité optimal jusqu'en 2070, à coût maîtrisé.



Rafale ASMP-A © R. Nicolas-Nelson / Armée de l'Air

Cette évolution envisagée, qui reposerait sur un équilibre vitesse/furtivité qui reste à définir et qui pose également la question du porteur du futur ASN4G.

La question des ravitailleurs est également cruciale et la modernisation de la flotte en cours, remplacement d'ici 2025 des C135 par des MRTT, doit être poursuivie.

• Une modernisation nécessaire pour maintenir la crédibilité de la dissuasion

La modernisation de la dissuasion nucléaire est nécessaire dans un monde dangereux et incertain. Cette conviction repose d'abord sur l'appréciation par le chef de l'État et les autorités militaires de l'évolution des menaces.

La résurgence des menaces de haut du spectre – la Russie, dont la remontée en puissance comporte un fort volet nucléaire, mais aussi à d'autres États dotés comme la Chine, l'Inde ou le Pakistan – nous rappelle que seule la dissuasion peut nous préserver d'un éventuel chantage nucléaire et nous permettre de conserver notre liberté d'action. Bien entendu, la menace des États « du seuil » comme l'Iran avec lequel un traité a été signé pour suspendre

pendant au moins 15 ans le programme nucléaire militaire, mais qui continue à développer des capacités balistiques et la Corée du Nord, qui démontre chaque jour un peu plus son imprévisibilité et sa dangerosité, ajoutent à la pertinence de disposer d'une dissuasion autonome, crédible et moderne.

Les incertitudes pesant sur nos alliances traditionnelles avec le *Brexit* et l'élection de Donald Trump sont des facteurs à prendre en compte pour nos choix stratégiques. Le *Brexit*, en plus de fragiliser notre lien sécuritaire fort avec le Royaume-Uni, pourrait également introduire des facteurs d'incertitude dans sa capacité à mener à terme la modernisation décidée de sa dissuasion nucléaire. Dans le cas des États-Unis, l'arrivée du Président Trump, qui a multiplié les déclarations sur l'obsolescence des alliances, pourrait annoncer un moindre investissement des États-Unis au profit de leurs alliés et un affaiblissement du concept américain de dissuasion élargie.

Les évolutions technologiques à l'œuvre dans le monde, la prolifération des systèmes de déni d'accès, de cyber-attaques offensives ou et le développement potentiel de frappes antisatellites imposent une actualisation sans précédent du niveau technique de nos outils de dissuasion pour garantir leur crédibilité. La plupart des grandes puissances nucléaires se sont dotées de capacités de défense antimissiles balistiques (DAMB), qui d'ailleurs peuvent être utilisées également comme protection contre des attaques conventionnelles. Parallèlement, les progrès réalisés dans les systèmes de défense aérienne pour prendre en compte la menace des missiles de croisière, quelle que soit la nature des armes transportées, permettent le développement de stratégies de déni d'accès qui interfèrent avec le même concept de dissuasion, en faisant peser un risque sur la crédibilité des frappes stratégiques et des raids aériens.

• Une modernisation soutenable financièrement

La modernisation de la dissuasion nucléaire est soutenable financièrement. Elle requiert toutefois un effort budgétaire pour porter de 3,9 Mds d'euros en 2017 à 5,5 à 6 Mds d'euros en 2025 à valeur constante, les crédits qui lui sont consacrés. Cette progression s'intègre logiquement dans l'effort d'ensemble consenti au profit de la mission défense tendant à porter le budget à hauteur de 2% du PIB.

Principales recommandations

1. **Conduire la modernisation de la composante océanique** selon la planification retenue et y consacrer les moyens budgétaires nécessaires.
2. **Conforter les capacités de ravitaillement en vol de la composante aéroportée** en accélérant la livraison des 12 MRTT « Phénix » et le remplacement des C135, ainsi qu'en étudiant la possibilité d'acquérir 1 ou 2 exemplaires supplémentaires compte tenu de la diversité des missions et du niveau d'engagement de ce type d'appareils, notamment en OPEX.

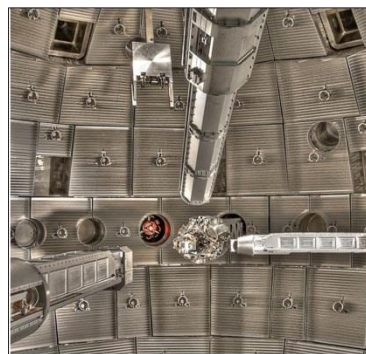


A330 MRTT Phénix © Airbus Group

3. Veiller au choix le plus adapté à l'évolution rapide des technologies et des menaces (notamment en matière de déni d'accès) **pour le successeur de l'ASMP-A, et le renouvellement de la composante aéroportée** afin d'assurer le maintien de ses capacités opérationnelles.
4. En conséquence, **conforter les programmes d'études amont** dans

la perspective du renouvellement de cette composante afin de permettre aux décideurs de disposer d'une alternative crédible en temps utile.

5. **Veiller à l'adaptation des moyens d'essai** de l'ONERA.
6. **Poursuivre le programme d'équipement permettant la simulation des essais des armes nucléaires**, pour partie dans le cadre de l'accord franco-britannique Teutates.



Chambre d'expériences du laser mégajoule photo CEA

7. **S'assurer de la poursuite des programmes de modernisation** des transmissions, de réalisation d'infrastructures, de sécurisation des sites (y compris dans le domaine cyber) et de sûreté nucléaire, en y affectant les crédits nécessaires.
8. **Renforcer les capacités de veille et de surveillance des évolutions technologiques** et des capacités des pays étrangers notamment dans les domaines de la défense anti-missiles, du déni d'accès, du cyber et de l'espace extra-atmosphérique, afin de réduire les risques de « surprise technologique ».
9. **Renforcer l'expertise française dans le domaine de la lutte contre la prolifération** (capacités techniques, veille et renseignement...).
10. **Développer les travaux de recherche stratégique et de doctrine** pour tenir compte de l'évolution du contexte géopolitique, des menaces et des technologies.

11. **Veiller à la préservation d'un vivier national de compétences nécessaires à la dissuasion** par une politique concertée entre les ministères de la Défense et de l'Enseignement supérieur pour ce qui concerne les formations initiales.
12. **Veiller à l'évolution des rémunérations des personnels aux compétences rares**, convoitées par le secteur privé, en faisant évoluer de manière adaptée les cadres statutaires et réglementaires des catégories de personnels militaires et civils concernés.
13. **Assurer un suivi permanent et précis des compétences industrielles critiques** nécessaires à la réalisation des armes et des vecteurs de la dissuasion nucléaire. Mettre en place les dispositifs nécessaires pour assurer le maintien opérationnel de ces compétences par le biais de programmes d'études et d'une politique de protection du patrimoine scientifique et technique (PPST).
14. **Développer la connaissance des concepts et des outils de la dissuasion** dans les établissements d'enseignement supérieur. Entretenir un débat ouvert et démocratique sur ces sujets.
15. **Entreprendre les actions diplomatiques nécessaires pour poursuivre l'action de la France en faveur d'un désarmement progressif et crédible**, fondé sur des rapports de confiance entre États dotés, sur les bases du Traité de non-prolifération et du régime de garanties de l'AIEA. Conforter l'architecture globale de désarmement en œuvrant pour la ratification du TICE et la signature d'un Traité d'interdiction de la production de matière fissile pour les armes.



Chantier du SNLE *Le Téméraire* à Brest © Chantiers GUELT

| | |
|---|--|
| <p>Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées <i>Pour consulter l'intégralité du rapport sur le site du Sénat :</i> http://www.senat.fr/dossiers-legislatifs/depots/depots-2016.html</p> | |
|  |  |
| <p>M. Xavier Pintat (Les Républicains – Gironde)</p> | <p>M. Jeanny Lorgeoux (Socialiste et Républicain – Loir-et-Cher)</p> |